



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nancy, le jeudi 26 juin 2025

Session du Conseil départemental - Motion dénonçant le génocide en cours à Gaza et appelant à une paix juste fondée sur le droit international

Motion adoptée par l'Assemblée départementale de Meurthe-et-Moselle à la majorité lors de la session de juin 2025

L'Assemblée départementale de Meurthe-et-Moselle ne peut se taire face à l'indicible. À Gaza, un génocide est en cours, sous les yeux du monde.

Depuis plus de huit mois, l'armée israélienne mène une offensive d'une violence inouïe, ciblant indistinctement les civils, les hôpitaux, les écoles, les camps de réfugiés. Plus de 55 000 morts sont à déplorer, dont une majorité de femmes et d'enfants. Des dizaines de milliers de blessés. Une population entière déplacée, affamée, bombardée.

Plus de 200 journalistes ont été tués, un fait inédit dans l'histoire contemporaine des conflits. Les soignants, les humanitaires, les ONG sont prises pour cibles. Des personnes sont tuées lors de files d'attente pour recevoir un peu d'aide alimentaire.

La situation humanitaire est catastrophique : malgré les appels répétés des Nations Unies et du Croissant-Rouge, l'aide reste bloquée. Pire encore, des navires civils, comme le bateau humanitaire Madleen, ont été interceptés en eaux internationales, leurs passagers arrêtés — des actes contraires au droit maritime et humanitaire.

Ce drame ne résulte pas d'un engrenage tragique. Il est le fruit de choix politiques délibérés, qui défient le droit international humanitaire. Le procureur de la Cour pénale internationale a requis en mai 2025 un mandat d'arrêt contre le Premier ministre israélien Benyamin Netanyahu, pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité, et crime de génocide.

L'attaque terroriste du 7 octobre 2023, menée par le Hamas et ayant causé plus de 1 200 morts en Israël, doit être condamnée sans réserve. Mais rien ne saurait justifier une riposte de cette ampleur, ni légitimer l'écrasement méthodique d'une population entière.

À Gaza, comme en Cisjordanie, la violence coloniale s'intensifie. Les expulsions, la confiscation des terres, les attaques de colons, l'humiliation permanente sont une réalité quotidienne.

Face à cette situation, l'Assemblée départementale affirme :

- Sa condamnation totale et sans ambiguïté des crimes de guerre, crimes contre l'humanité et actes génocidaires commis à Gaza ;
- Son exigence d'un cessez-le-feu immédiat, de l'acheminement de l'aide humanitaire sans entrave, et de la libération de tous les otages israéliens et des prisonniers palestiniens détenus de façon arbitraire ;
- Son soutien aux ONG, journalistes, soignants et défenseurs des droits humains, ciblés ou empêchés dans l'exercice de leur mission ;
- Son attachement au droit international, notamment à la résolution 181 du Conseil de sécurité des Nations Unies, fondement de la solution à deux États avec Jérusalem pour capitale partagée ;

Nous appelons l'État français à reconnaître immédiatement l'État de Palestine, comme l'ont fait récemment l'Irlande, la Norvège et l'Espagne, et à suspendre toute coopération militaire et économique avec Israël tant que le génocide se poursuit.

Nous choisissons la voie du courage, de la paix et de la justice. Le silence n'est plus possible. L'histoire jugera.